

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-198 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

**L'an 2022, le lundi 28 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 6 - Nombre de votants : 72**

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Charlotte SUPERNAK, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER (*jusqu'à la délibération n°2022-184*), Régine GIROUD, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2022-176*), Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD *à partir de la délibération n°2022-185*), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE).

Etaient excusés et suppléés : Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Christian LIMOUSIN (par Charlotte SUPERNAK), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Serge GARDIEN, Joël MATHY, Jehan-Benoît CHAMPAULT.

Etaient absents : Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Lionel MANOS, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Nazarello ALONSO.

Objet : Soutien au projet « maîtrise de la langue et permis de conduire » de GO-ON Formation

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 11 octobre 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2022 ;

Mme Sylvie RIGHETTI, conseillère communautaire déléguée à la formation, précise que le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est un territoire attractif et dynamique en termes de créations d'emplois. Le taux de chômage a atteint son taux historiquement le plus bas.

Des dizaines d'entreprises sont en recherche de main d'œuvre et sollicitent la CCPA afin d'explorer de nouvelles solutions pour repérer des publics à former. Ainsi il apparaît pertinent d'utiliser le levier de la maîtrise de la langue pour permettre à des personnes d'avoir les prérequis nécessaires pour accéder aux emplois de notre territoire. Un des freins majeurs est l'absence de permis de conduire, notamment l'exigence linguistique nécessaire au code de la route. Des actions similaires se sont déroulées sur d'autres territoires avec des accès concrets à l'emploi, notamment dans l'aide à la personne.

Le projet « langue et permis de conduire » de la Scop GO-ON Formation a pour objectif d'apporter des connaissances linguistiques adaptées au passage de l'examen du permis de conduire, notamment du code de la route. Des entreprises sont déjà engagées pour recruter les bénéficiaires.

Objectifs :

- Accompagnement de 12 personnes sur 2022
- Inscription : 100 %
- réussite des examens : 75 %
- accéder à un emploi dans les 3 mois : 75 %

.../...

Une convention de partenariat fixera les modalités du projet.
Soutien proposé : 2 000 € (budget de 8 500 € dont 76,5 % financées par l'Etat).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser la subvention de 2 000 € maximum pour le projet « langue et permis de conduire » à la Scop GO ON Formation.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} décembre 2022
Publiée le 02 DEC. 2022*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

